



Commission des Finances et du Budget
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2017

Ordre du jour :

Evolution de la situation budgétaire

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Gilles Baum remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes (ACD)
M. Mathis Mellina, de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises
M. Etienne Reuter, Directeur de l'Inspection générale des finances (IGF)
M. Bob Kieffer, du Ministère des Finances
Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Arndt, Mme Anne Brasseur, M. Claude Haagen, Mme Martine Mergen, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Claude Haagen, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Le ministre des Finances commente les tableaux distribués aux membres des commissions réunies et repris en annexe. Il apporte les informations supplémentaires suivantes :

Tableau 4 :

- Les chiffres très positifs des 9 premiers mois de l'année 2017 des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) sont en lien direct avec les bénéfices des derniers exercices d'une demi-douzaine d'entreprises. Malgré ces rentrées exceptionnelles, la tendance générale de ces recettes est positive.
- Les droits d'accises sur les huiles minérales augmentent en raison d'une hausse de la consommation d'essence de 3,6% et de diesel de 3,8% (après 5 ans de baisse).

Tableau 2 :

- Les dépenses liées aux « revenus de la propriété (intérêts débiteurs) » sont en décalage par rapport à celles de 2016, simplement en raison du fait que les intérêts débiteurs payés en 2016 l'ont été au mois d'octobre, alors qu'en 2017 ce paiement a eu lieu au mois de septembre.
- Les transferts ayant subi les hausses le plus importantes au cours de l'exercice 2017 concernent la sécurité sociale (+69 millions d'euros), les communes (+33 millions d'euros) et l'Union européenne (+ 45 millions d'euros).

Tableau 1 :

- Il est rappelé que les chiffres de 2017 ne reflètent que les premiers 9 mois de l'année et peuvent donc encore évoluer en fonction des dépenses effectuées jusqu'au premier trimestre de l'année 2018 inclus.
- Les effets de la réforme fiscale sur les personnes privées sont déjà en partie répercutés dans les chiffres de 2017, alors que ceux sur les entreprises ne le seront qu'en 2018.

Tableau 3 :

- Le tableau 3 a été ajusté afin de contenir des chiffres comparables d'une année à l'autre. A cet effet, les recettes et dépenses exceptionnelles ont été exclues de chiffres du tableau. Cela signifie que l'emprunt de 2 milliards d'euros effectué en 2017 n'a pas été inclus dans les chiffres de 2017 ; son intégration au niveau des recettes fausserait les chiffres, puisqu'il en résulterait un excédent de plus d'un milliard d'euros au lieu d'un déficit de -606 millions d'euros.

Le ministre conclut à une amélioration de la situation financière de l'Etat, puisque le déficit prévu ne sera pas atteint. Il ajoute qu'une certaine prudence au niveau des dépenses sera poursuivie afin de s'assurer de la continuité de cette tendance positive.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un membre du groupe parlementaire CSV souhaite que la prochaine circulaire budgétaire émanant du ministère de l'Intérieur tienne dès à présent compte du très bon résultat des recettes provenant de l'IRC. Il rappelle que, suite à la réforme des finances communales, l'ensemble des communes du pays est concerné par ce surplus.

Le ministre des Finances répond qu'il transmettra cette recommandation au ministre de l'Intérieur à l'issue de la présente réunion.

- En présence de taux d'intérêts particulièrement bas, un membre du groupe parlementaire CSV souhaite savoir si le ministre juge approprié que le taux d'intérêt à payer en cas de retard de paiement d'avances ou de décomptes par un contribuable s'élève toujours à 0,6% par mois de retard (soit à 7,2% par an). Selon lui, l'Etat devrait faire preuve d'exemplarité et donc adapter ses taux à ceux appliqués par les banques.

Le ministre des Finances prend note de cette remarque.

- Un membre du groupe parlementaire CSV signale que, selon lui, le moment est venu d'informer la population du maintien ou non de l'imposition de la plus-value immobilière réalisée dans le cadre du patrimoine privé au 1/4 du taux global au-delà du 31 décembre 2017. Il attire l'attention sur le fait que, dans la négative, les personnes souhaitant profiter de cette mesure accéléreront leurs projets qui devront être actés devant un notaire, mais surtout être accordés par le biais d'une autorisation à bâtir avant la fin de l'année. Or, vu les élections récentes, un certain nombre de maires ne sont pas encore en place. S'y ajoute le fait que les vacances scolaires commencent déjà le 15 décembre 2017.

Le ministre des Finances rappelle qu'il attend la conclusion d'une étude à ce sujet et indique que la décision du gouvernement sera publiée au mois de novembre 2017.

- En réponse à une question d'un membre de la sensibilité politique ADR, le ministre des Finances confirme que le déficit présenté au cours de la réunion du trimestre précédent était moins élevé. Le directeur de l'IGF explique qu'aux mois de mars et de juin 2017, il a été jugé plus exact de répartir les dotations aux fonds, effectuées en début d'année, sur l'année entière. Contrairement à cette approche précédente, tous les montants payés jusque fin septembre ont été comptabilisés, d'où leur effet plus accentué sur les chiffres au 3^e trimestre.
- Un membre du groupe parlementaire LSAP constate, à la lecture des chiffres présentés, que les recettes et les effets de la réforme fiscale ont été correctement estimés lors de la rédaction du budget 2017. Quant à la hausse spectaculaire des recettes de l'IRC, il rappelle que le STATEC l'a surtout expliquée par le paiement, par les entreprises, de soldes des exercices antérieurs, mais aussi par une hausse des avances payées. Il souhaite avoir confirmation de cette interprétation.

La directrice de l'ACD signale qu'elle a présenté en détail la structure (avances/soldes) des recettes de l'IRC encaissées au cours des 9 premiers mois de l'année 2017 lors de la réunion du 13 octobre 2017. Elle rappelle avoir expliqué que la majeure partie de la plus-value réalisée en matière d'IRC en 2017 provient de soldes exceptionnels encaissés aux mois d'août et de septembre et portant sur des exercices antérieurs, les avances étant restées à un niveau stable. L'exécution du budget 2017 au titre d'impôts directs est estimée atteindre un surplus de 40 millions d'euros par rapport au montant retenu dans le budget voté pour 2017.

Divers :

Un membre du groupe parlementaire CSV annonce que la Commission européenne a lancé une consultation publique le 26 octobre 2017 au sujet d'une imposition équitable de l'économie numérique (fair taxation of the digital economy). Il souhaite savoir si le gouvernement luxembourgeois prévoit de participer à cette consultation publique.

Le ministre des Finances rappelle que de telles consultations publiques s'adressent en général aux acteurs professionnels et que pour cette raison, le gouvernement n'a pour l'instant jamais répondu à une consultation publique. Une décision quant à une éventuelle participation du gouvernement à cette consultation reste à prendre.

Luxembourg, le 30 octobre 2017

Le Secrétaire-Administrateur,
Caroline Guezennec

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
Eugène Berger

Annexe:

Documentation distribuée par le ministère des Finances aux membres des deux Commissions

20 17



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1

Administration centrale 2017 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 30 septembre 2017

	Situation fin septembre					variation 2016 - 2017	
	2014	2015	2016	2017*	variation 2016 - 2017		
					en millions	en %	
Dépenses.	10 944.1	11 530.0	11 898.8	12 580.8	+ 682.0	+5.7%	
Recettes.	10 614.1	11 278.4	11 834.3	12 572.2	+ 737.9	+6.2%	
Solde	-330.0	-251.5	-64.5	-8.5	-	-	

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

* : sans ICC

20 17



Administration centrale 2017 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses (HORS ICC)

	Situation fin septembre					
	2014	2015	2016	2017	variation 2016-2017	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	785.6	855.9	892.0	886.0	- 5.9	-0.7%
2. Formation de capital	769.3	899.5	1 171.0	1 277.9	+ 106.9	+9.1%
3. Rémunération des salariés	2 403.8	2 525.6	2 580.6	2 718.6	+ 138.0	+5.3%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	354.7	418.3	384.5	416.8	+ 32.3	+8.4%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	114.4	80.5	-22.6	112.5	+ 135.2	-596.9%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 113.2	1 164.0	1 153.7	1 197.5	+ 43.9	+3.8%
7. Prestations sociales en nature	38.1	30.6	38.3	39.1	+ 0.8	+2.0%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	5 077.7	5 263.5	5 415.9	5 628.7	+ 212.8	+3.9%
9. Transferts en capital	314.5	287.3	291.8	305.6	+ 13.8	+4.7%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-27.3	4.8	-6.2	-1.9	+ 4.3	-69.0%
Dépenses totales	10 944.1	11 530.0	11 898.8	12 580.8	+ 682.0	+5.7%
Recettes						
11. Impôts sur la production	4 436.8	4 497.8	4 565.6	4 732.2	+ 166.6	+3.6%
12. Impôts courants sur le revenu	4 569.2	4 945.2	5 313.8	5 851.5	+ 537.7	+10.1%
13. Autres recettes	1 608.1	1 835.4	1 954.9	1 988.6	+ 33.7	+1.7%
Recettes totales	10 614.1	11 278.4	11 834.3	12 572.2	+ 737.9	+6.2%
Solde	-330.0	-251.5	-64.5	- 8.5	+ 55.9	-

20 17



Budget de l'Etat* pour 2017

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 30 septembre 2017

	Budget 2017	Situation fin septembre	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	13 153.7	10 191.3	77%
Dépenses	12 701.0	9 863.0	78%
Excédents	+452.6	+328.3	-
Budget en capital			
Recettes	90.2	131.1	145%
Dépenses	1 393.8	1 065.4	76%
Excédents	-1 303.6	-934.3	-
Budget total			
Recettes	13 243.9	10 322.4	78%
Dépenses	14 094.9	10 928.4	78%
Excédents	-851.0	-606.0	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté de 2017

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 SEPTEMBRE 2017

4

	Recettes au 30.09			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 16/17		
	2017	2016	2015	2017	2016	2016	2015	2015	2017	2016	2015	en mio. EUR	en %	
<i>(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)</i>														
I. Contributions directes	5 759.3	5 294.3	4 927.7	7 434.9	7 249.3	7 184.7	6 861.2	6 851.6	77.5	73.0	71.8	465.1	8.8	
1. Collectivités [1]	1 514.8	1 180.4	1 142.2	1 654.0	1 569.0	1 580.6	1 592.0	1 625.6	91.6	75.2	71.7	334.4	28.3	
2. Assiette [1]	618.0	557.2	518.9	778.5	755.0	760.4	741.0	712.6	79.4	73.8	70.0	60.9	10.9	
3. Salaires et traitements	2 585.6	2 471.2	2 341.2	3 502.0	3 564.5	3 315.7	3 330.0	3 190.1	73.8	69.3	70.3	114.4	4.6	
4. Impôt de solidarité	298.1	271.5	258.6	456.6	453.2	436.2	435.7	425.2	65.3	59.9	59.4	26.6	9.8	
5. Revenus de capitaux	239.0	293.8	248.9	310.0	260.0	367.7	240.0	298.7	77.1	113.0	103.7	-54.8	-18.7	
6. Fortune [2]	399.5	385.5	281.2	576.0	430.0	509.3	285.0	385.0	69.4	89.7	98.7	14.0	3.6	
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	25.6	16.7	18.8	45.0	25.0	21.4	25.0	22.5	56.8	66.9	75.1	8.9	52.9	
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	26.9	33.2	15.7	44.0	42.0	61.1	40.0	33.6	61.2	79.0	39.2	-6.3	-18.8	
9. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire [3]	11.4	42.4	42.3	15.0	100.0	73.7	80.0	84.6	76.3	42.4	52.9	-31.0	-73.0	
10. Jeux de casino (recettes brutes)	12.9	11.9	12.9	22.0	20.0	18.0	25.0	19.1	58.4	59.7	51.4	0.9	7.6	
11. Contributions directes - autres	27.5	30.4	47.0	31.8	30.6	40.7	67.5	54.6	86.7	99.4	69.7	-2.9	-9.5	
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	593.4	527.7	421.3	722.0	591.0	710.3	561.0	602.3	82.2	89.3	75.1	65.8	12.5	
II. Douanes & accises	931.2	1 042.1	963.9	1 282.3	1 303.1	1 365.4	1 391.0	1 281.4	72.6	80.0	68.6	-110.9	-10.6	
13. Recettes brutes (nettes)	660.7	779.0	684.7	932.1	945.1	1 014.5	1 007.0	922.0	70.9	82.4	67.5	-118.4	-15.2	
Recettes UEBL brutes	712.6	697.6	672.5	882.1	945.1	933.1	987.0	922.0	80.8	73.8	68.1	15.0	2.1	
Versements reçus de la Belgique (+)	0.0	81.4	72.2	50.0	0.0	81.4	20.0	0.0	0.0	#DIV/0!	61.0	
Versements versés à la Belgique (-)	57.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
14. Droits d'accises sur huiles minérales	137.0	132.0	136.5	179.9	175.4	178.5	200.0	183.1	76.1	75.3	68.2	4.9	3.7	
15. Droits d'accises sur cigarettes	71.7	69.1	61.0	103.5	107.3	92.1	92.0	83.1	69.2	64.4	66.3	2.5	3.7	
16. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute) [8]	41.3	41.5	52.8	51.2	51.2	53.3	64.0	68.1	80.6	81.1	82.5	-0.2	-0.6	
17. Douanes & accises - autres	20.6	20.4	18.9	15.5	24.0	27.0	28.0	25.0	132.7	85.0	67.7	0.2	1.1	
III. Enregistrement & domaines	3 681.3	3 610.9	3 577.8	4 907.2	4 777.0	4 896.3	4 497.6	5 642.0	75.0	75.6	79.5	70.4	2.0	
18. Droits d'enregistrement	197.0	168.7	157.7	220.0	188.3	259.1	173.5	219.7	89.6	89.6	90.9	28.3	16.8	
19. Taxe sur la Valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	2 591.9	2 615.4	2 574.1	3 391.2	3 363.2	3 465.6	3 327.1	4 242.3	76.4	77.8	77.4	-23.5	-0.9	
dont Recettes eTVA encaissées [5]	72.0	297.1	446.7	-	-	383.1	-	554.6	#VALUE!	#VALUE!	#VALUE!	-225.1	-75.8	
20. Taxe d'abonnement [6]	723.7	676.0	695.3	1 047.2	994.5	903.5	789.0	918.7	69.1	68.0	88.1	47.7	7.1	
21. Taxe sur les assurances	42.4	39.9	39.2	47.0	46.5	50.1	43.5	49.5	90.2	85.7	90.0	2.6	6.4	
22. Enregistrement & domaines - autres	126.3	110.9	111.6	201.8	184.4	218.0	164.5	211.8	62.6	60.2	67.8	15.3	13.8	
<i>Pour mémoire: Droits de succession [7]</i>	91.6	50.4	54.0	70.0	70.0	87.0	60.0	70.8	130.9	72.1	89.9	41.2	81.6	
TOTAL DES RECETTES (I+II+III)	10 371.9	9 947.3	9 465.4	13 624.4	13 329.3	13 446.4	12 749.8	13 775.0	76.1	74.6	74.2	424.6	4.3	
IV. Trésorerie de l'Etat	336.3	301.8	289.4	249.1	257.8	425.6	241.2	319.8	135.0	117.1	120.0	34.5	11.4	
TOTAL DES RECETTES (I+II+III+IV)	10 708.2	10 249.1	9 748.8	13 873.5	13 587.1	13 872.0	12 991.0	14 094.8	77.2	75.4	75.0	459.0	4.5	

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) alimentation du fonds communal de dotation financière et (c) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes

[5] dans le cadre du règlement européen No 904-2010 du Conseil du 7 octobre 2010 (art. 46.3), l'Etat luxembourgeois a eu le droit de retenir 30 % des recettes totales de la TVA entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016, retient 15% entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018. Taux qui sera à 0% à partir du 1er janvier 2019

[6] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[7] Recette en capital

[8] 40 % de la recette sont attribués au budget, 40 % au Fonds Kyoto et 20 % pour les communes. 80 % sont retenus dans le tableau des recettes